

Date de dépôt: 20 octobre 2004

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Louis Serex : concernant la STEP de Peney-Dessous

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 septembre 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Monsieur Philippe Chevrier, son équipe et moi-même vous demandons un point de la situation concernant l'emplacement de cette dernière.

Ils sont inquiets de savoir que, si elle est déplacée dans la zone industrielle de Peney-Dessous, il sera nécessaire d'ouvrir la route pour y faire passer des tuyaux. Alors que, semble-t-il, ces derniers pourraient passer sans inconvénients par d'autres endroits

Depuis le début de l'année, plusieurs séances d'information ont eu lieu avec les riverains de l'actuelle station d'épuration (ci-après : STEP) de Nant-d'Avril, à travers leur Association des riverains de la station d'épuration de Nant-d'Avril et environ (ci-après ARSENA) pour, d'une part, les informer de l'avancement du projet de nouvelle STEP et, d'autre part, prendre en compte leurs demandes. Les riverains estiment, en effet, que le site actuel de Peney-Dessous est trop proche d'habitations et demandent à ce que d'autres emplacements soient étudiés.

Les conclusions de cette étude ont démontré que la réalisation de la nouvelle STEP dans la zone industrielle du Bois-de-Bay pourrait éventuellement représenter une alternative possible. Des études de détail sont actuellement en cours pour déterminer le meilleur tracé des collecteurs de

transport, ainsi que pour déterminer clairement les coûts de construction. Les résultats, du niveau d'un avant-projet, sont attendus pour la fin du mois d'octobre 2004.

Parmi les éléments qui permettront de trancher entre les différents emplacements, la minimisation des nuisances que devront supporter les habitants de Peney-Dessous, tant pendant les travaux que durant l'exploitation ultérieure de la station, représente un facteur de décision important. Il convient toutefois de relever que, pour un projet de cette importance, il n'est pas possible d'éliminer totalement toute nuisance, particulièrement durant la phase de construction.

Comme cela s'est fait jusqu'à maintenant, les riverains seront prochainement consultés sur les solutions proposées par le biais de l'ARSENA. Cependant, on peut d'ores et déjà affirmer que, quelque soit la solution retenue, cette dernière sera nettement plus favorable pour la tranquillité des riverains que le projet initial et que la situation actuelle s'en trouvera globalement améliorée.

Pour information, les services de l'administration ont consacré 04h 00 pour élaborer et coordonner la présente réponse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Robert Cramer

ANNEXE

Secrétariat du Grand Conseil**IUE 126***Interpellation présentée par le député:**M. Louis Serex**Date de dépôt: 23 septembre 2004**Messagerie***Interpellation urgente écrite
concernant la STEP de Peney-Dessous**

Monsieur Philippe Chevrier, son équipe et moi-même vous demandons un point de situation concernant l'emplacement de cette dernière.

Ils sont inquiets de savoir que, si elle est déplacée dans la zone industrielle de Peney-Dessous, il sera nécessaire d'ouvrir la route pour y faire passer des tuyaux. Alors que, semble-t-il, ces derniers pourraient passer sans inconvénients par d'autres endroits.